



BLITZKRIEG CONTRE LES CHAMBRES REGIONALES DES COMPTES A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Lors de l'examen mercredi 29 juin d'un texte sur les procédures de la justice (projet de loi n° 3373), M. Warsmann président de la commission des Lois à l'Assemblée a présenté des amendements destinés à faire adopter le projet de réforme des chambres régionales des comptes en force et dans la précipitation. L'ensemble du texte sera examiné à la va vite et en catimini en séance publique le lundi 4 ou le mardi 5 juillet. Par l'utilisation de la procédure accélérée, les parlementaires à l'origine de cette manœuvre, empêcheront ainsi plusieurs lectures du projet de loi et donc tout débat sur une réforme qui touche à des institutions cruciales pour l'équilibre de la vie publique locale.

En procédant ainsi dans l'urgence et par détournement des procédures parlementaires, on refuse de soumettre à un vrai débat public, une réforme qui depuis plus de 3 ans suscite une opposition unanime des magistrats et agents de la Cour des comptes et des chambres régionales.

Cette réforme suscite une opposition unanime car elle va conduire à un affaiblissement des chambres régionales des comptes par le refus de leur confier le jugement de la responsabilité financière des élus locaux et par la réduction de leur présence sur le territoire. C'est ainsi que de façon délibérée, on va porter un coup sévère au contrôle des finances publiques locales en amoindrissant les forces des chambres régionales qui démontrent pourtant chaque jour qu'elles sont indispensables à la démocratie locale.

Les magistrats des chambres régionales mobilisés et déterminés, demandent que la réforme des juridictions financières dont ils approuvent le principe, soit soumise à un vrai débat parlementaire et appellent les plus hautes autorités de l'Etat à garantir l'intégrité des chambres régionales des comptes.

Pour protester solennellement contre ce simulacre de débat parlementaire, les représentants des magistrats au conseil supérieur des chambres régionales des comptes, ont refusé, après avoir lu une courte déclaration (lire texte ci-après), de siéger à la réunion convoquée aujourd'hui. Ils dénoncent la manœuvre ainsi orchestrée et l'absence de concertation qui prévaut dans les toutes les discussions qu'ils ont avec les autorités de la Cour des comptes.

Arras, le 1^{er} juillet 2011

Le bureau du syndicat des juridictions financières

Déclaration des représentants élus des magistrats au conseil supérieur des chambres régionales et territoriales des comptes.

Le 1^{er} juillet 2011

« Les représentants élus des magistrats au conseil supérieur des chambres régionales et territoriales des comptes protestent solennellement face à la tentative amorcée ces derniers jours de faire adopter la réforme des juridictions financières en force et dans la précipitation.

« Ils déplorent également la consultation tronquée du conseil supérieur des chambres régionales et territoriales des comptes sur les textes qui lui sont soumis pour avis ce jour et plus généralement l'absence de concertation qui prévaut dans les relations avec les représentants des magistrats.

« Ils jugent dès lors ne pouvoir siéger aujourd'hui 1^{er} juillet et demandent aux autorités de L'Etat et au Premier président de la Cour des comptes, président de cette instance, que soit respecté à l'avenir le rôle consultatif du conseil supérieur des chambres régionales et territoriales des comptes. »